



DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant, l'importateur ou tout autre responsable de la mise sur le marché :

DIFAC SAS
2, rue des hérons,
67960 ENTZHEIM
France

Déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

Visière de protection avec écran grillagé relevable, réf. VISIGRI -
EPI de catégorie II,

est conforme aux dispositions de la directive européenne 89/686/EEC et à la norme EN 166 :2001 et est identique au modèle ayant fait l'objet de l'attestation d'examen CE de type n° **0501/307/085/08/15/0871**

délivrée par l'organisme notifié :

C.R.I.T.T. SPORTS ET LOISIRS
Rue Albert-Einstein, Zone du Sanital
86100 CHATELLERAULT
France (0501)

Fait à Entzheim, le 14 novembre 2019,

Margaux Spielmann,
Coordinatrice normes et qualité,